



# AVIS À LA POPULATION

## ENQUÊTES PUBLIQUES

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique les projets suivants :

Dossier N° : **1297-25** - CAMAC : **239139** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **COMMUNE DE NOVILLE, M. Pierre-Alain KARLEN ET CARAVANES TREYVAUD SA, M. Frédéric SIFFERT** - Coordonnées géographiques : **2558190/1138174** - Lieu-dit : « **ROUTE DES GRANGETTES 31** » - Parcelles Nos **480 ET DDP (983)** – ECA Nos : **595 ET 596** - Note au recensement architectural : -- - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **SOLEOL SA, M. Matis YILDIZKAYA** - Projet :

### INSTALLATION SOLAIRE SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS 595 ET 596



Dossier N° : **1296-25** - CAMAC : **239039** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **MAESTHA SÀRL, M. Dario DE FIGUEIREDO & GARAGE ATLANTIC SA, M. José HURTADO** - Coordonnées géographiques : **2558620/1137050** - Lieu-dit : « **ROUTE DES SAVIEZ 2a** » - Parcelle N° **1518** – ECA N° : **850b** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **NEWMIND SA, M. Pierre KREIS** - Projet :

### TRANSFORMATION INTÉRIEURE, ISOLATION TOITURE EXISTANTE & CRÉATION DE DEUX OUVERTURES SUR FAÇADE NORD ET DE QUATRE VELUX EN TOITURE

Les observations ou oppositions relatives aux dossiers précités doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe aux dossiers, pendant la durée de ces dernières, soit

**du 01.03.2025 au 30.03.2025**



## DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° **1298-25** – Propriétaire : **M. Jean-Claude DUFAUX** - Lieu-dit : « **RUE DU TRIBOLET 10** » - Parcelle N° **766** – ECA N° : **114** - Projet : **INSTALLATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR ET CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE.**

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

**du 14.03.2025 au 23.03.2025**



### CONSULTATION DES DOSSIERS :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :**  
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00  
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45  
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

### DOSSIERS D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN :** [cartoriviera.ch/enquetes-publiques](http://cartoriviera.ch/enquetes-publiques)





# AVIS À LA POPULATION

## CONTRÔLE DES HABITANTS – RAPPEL



Nous vous rappelons que tous les **changements d'état civil** (naissance, mariage, séparation, divorce) doivent être annoncés auprès du Contrôle des habitants.

Il en est de même lorsque vous quittez la Commune ou que vous déménagez à l'intérieur de la localité.

Ces informations doivent être faites personnellement au guichet.

Si vous devez établir une nouvelle **carte d'identité**, vous devez vous présenter à notre guichet, avec votre ancienne carte d'identité (ou un avis de perte délivré par la Gendarmerie), une photo récente et CHF 70.00 (adulte) / CHF 35.00 (enfant) en espèces.

Concernant les **passesports**, leur établissement est réalisé à Lausanne, au Centre de biométrie (quartier du Flon). Renseignements : 0800.01.12.91 ou [info.passeport@vd.ch](mailto:info.passeport@vd.ch) ou [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

En cas de questions, Mme Nicole Bocherens, Préposée au Contrôle des habitants, peut vous renseigner au 021.967.15.23 ou [habitants@noville.ch](mailto:habitants@noville.ch).



## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION LE LUNDI 31.03.2025

En raison d'une migration informatique, l'ensemble des secteurs de l'Administration communale seront fermés le lundi 31 mars 2025. Nous ne serons pas joignables durant toute cette journée.



Nous aurons le plaisir de vous retrouver, par courriel, par téléphone ou au guichet dès le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 (ceci n'est pas un  d'avril !).



## GENS DU VOYAGE – MISE EN GARDE



Les gens du voyage vont prochainement faire leur retour en nos contrées et pratiquent le porte-à-porte pour proposer leurs services : peinture de volets, aiguisage d'outils, nettoyage des toits, etc.

Les cas d'arnaque étant fréquents, nous vous déconseillons vivement de leur confier des travaux. Cela vous évitera de cruelles désillusions, voire de coûteuses et désagréables procédures.

